

LOI N° 2010-45 DU 2 DECEMBRE 2010

portant autorisation de ratification de l'accord de financement signé le 25 mai 2010 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre de la mise en place du sixième crédit d'Appui à la Réduction de la Pauvreté (PRSC-6).

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté en sa séance du 29 novembre 2010,

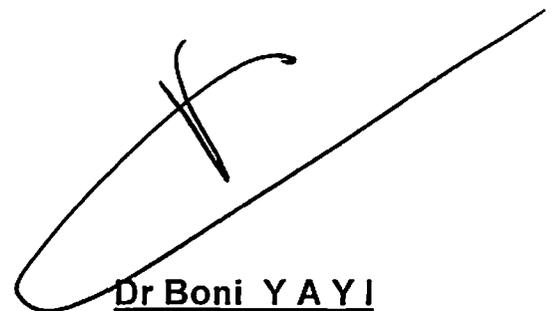
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de financement d'un montant de dix neuf millions six cent mille (19 600 000) Droits de Tirage Spéciaux équivalant à trente millions (30 000 000) de dollars des Etats-Unis soit environ quinze milliards (15 000 000 000) de francs CFA, signé le 25 mai 2010 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre de la mise en place du sixième crédit d'Appui à la Réduction de la Pauvreté (PRSC-6).

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 2 DECEMBRE 2010,

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I

Cey

3

1

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du
Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques
et de la Coordination de l'Action Gouvernementale,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,



Idriss L. DAOUDA

**AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 4 MECEPDEAP 4 MEF 4 AUTRES MINISTERES 28 SGG 4
DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE-ONACVG 5 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESP 3 UNIPAR FDSP 02 JO 1**